



## Situation du SDIF :

### FLASH INFO suite au CSAL du 20 juin 2023

A la demande des représentants du personnel, un point sur la situation du SDIF a été mis à l'ordre du jour du CSAL du 20 juin 2023.

Après lecture des déclarations liminaires des OS, la motion-pétition unitaire signée par la quasi totalité des agents du SDIF a été lue par les 4 syndicats siégeant au CSAL.

Après la lecture de la motion, le directeur a pris la parole pour répondre sur 4 points:

**1** GMBI ne sera pas abandonné par la DG ;

**2** Il partage le constat au sujet des difficultés applicatives importantes et les conséquences de GMBI pour l'activité du SDIF et des SIP, avec la déclaration d'occupation (e contacts, appels téléphoniques, accueil physique etc).

**3** La direction n'est pas restée inactive, elle a fait remonter systématiquement les difficultés rencontrées, fixé des consignes de priorisation, renforcé le SDIF en auxiliaires et annonce le transfert de 4 agents de la DDTM (Direction départementale des Territoires) au 1<sup>er</sup> septembre pour la taxe d'urbanisme qui devront monter en compétences pour les autres missions SDIF, plus 2 autres agents en 2024 afin d'arriver à + 6.

Elle réfléchit à des mesures d'organisation du service et a mis en place des groupes de travail sur le sujet.

**4** Il se positionne auprès de la DG pour l'attribution d'une prime aux agents concernés

Madame Bouvet, directrice du Pôle Gestion fiscale, précise qu'elle partage également le constat : GMBI impacte à la fois les agents et les usagers qui sont désorientés et se tournent vers nos services.

Nous sommes donc selon elle face à un pic de charge y compris en SIP et après le basculement des bases d'imposition des locaux, il restera de nombreux travaux d'ajustement à réaliser (sic).

Elle se félicite du travail en commun avec la DDTM au plan local avec des groupes de travail en cours au vu de l'intégration des nouveaux agents.

Elle reconnaît que l'outil applicatif n'est pas abouti, notamment Gesloc, livré en 2 parties, elle espère une amélioration sur la 2ème partie et sur la 1ère partie déjà livrée pour atténuer la situation d'inconfort des agents (c'est le moins qu'on puisse dire...).

Pour elle la situation est temporaire, mais il faut y faire face avec nos moyens, d'où le renfort de 3 auxiliaires à l'automne pour la sortie du rôle TF. Elle fait aussi état des nouvelles formations pour la taxe d'urbanisme en juin. Elle précise attendre beaucoup des groupes de travail engagés.

Les OS avaient convoqué 3 experts du SDIF afin de détailler la situation.

Le premier a précisé qu'il était venu pour tirer le signal d'alarme, le SDIF en en train de couler, l'application Surf ne fonctionne pas : ce n'est pas un pic de charge c'est un rouleau compresseur, ce n'est pas la même chose...

Un autre précise qu'alors qu'on pouvait légitimement attendre beaucoup d'un service mis en place pour faire face à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, la DG a fait le choix désastreux de « *casser la baraque* ».

Les applicatifs sont « mal nés », ils ne pourront jamais être performants dans la mesure où rien n'a été anticipé, ces applicatifs sont trop structurants pour évoluer dans le bon sens, ils sont mal pensés, mal réalisés, sans avoir mis les moyens nécessaires.

Le tempo imposé par ces applications ne correspond en rien au calendrier des missions foncières. Dans ces conditions, aucune amélioration réelle n'est envisageable.

A la création du SDIF il y a deux ans, les agents concernés étaient motivés, ils ont découvert un vrai métier, technique, loin de l'usine à gaz désastreuse mise en place avec GMBI, un outil anxiogène pour les usagers, une caricature d'application métier.

Concernant la taxe d'urbanisme, attention à ne pas parler de renforts des agents de la DDTM ; ils arrivent avec les charges de travail de leurs propres missions, donc des charges supplémentaires. Il ne s'agit donc en aucun cas d'un renfort.

La taxe d'urbanisme est une nouvelle mission qui n'a strictement rien à voir avec le cadastre, ni avec les missions foncières, son fonctionnement est opaque pour des agents DGFIP.

On peut s'inquiéter de l'effet que les nombreuses modifications d'évaluation en cours générant des bases plutôt à la baisse, auront sur les élus en CCID. On peut craindre qu'ils ne finissent par exercer une forme de pression sur les services pour aller plutôt vers une augmentation des bases, dans le contexte budgétaire tendu que nous connaissons pour les collectivités territoriales.

Le lien a également été fait avec la situation des SIP. A l'approche de la date du 30 juin (date limite pour servir la déclaration d'occupation sur GMBI pour les propriétaires), le nombre de messages et appels explosent comme au SDIF avec la dernière relance qui a été faite.

Dans le même temps, avec une campagne IR usante (renfort au numéro national, RDV téléphonique et physique, accueil, permanence EFS etc), de nombreux travaux ont été reportés dans le temps comme la saisie des déclarations d'occupation manuelles, alors que dans le même temps de très nombreuses déclarations de revenus restent à saisir et de nombreuses listes à traiter. Cette situation est pour le moins inquiétante.

Dans ces conditions, nous avons prévenu la direction que la sortie du rôle TH, après celle du rôle TF après les congés d'été, risque de s'apparenter à un accident industriel.

En l'absence de réponses concrètes aux revendications portées par les agents, une suspension de séance a été demandée au président du CSA (le directeur). De retour, les OS ont demandé à l'unanimité que la restructuration du SDIF soit à l'ordre du jour de la prochaine formation spécialisée (FS).

D'abord réticent, ce dernier a expliqué qu'il ne répondrait rien de plus en FS sur le sujet. Il a précisé que les acteurs de prévention avaient été invités au CSAL mais qu'ils ne s'y étaient pas présentés.

Face à l'insistance de l'ensemble des OS, il a finalement accepté, de mauvaise grâce, l'inscription à l'ordre du jour de la FS .

Comment comprendre, alors qu'il explique partager le constat décrit par les agents sur la situation du SDIF, qu'il ne souhaite pas aller plus loin pour débattre avec les acteurs de prévention de leurs conditions de travail, de leur santé et des mesures qui pourraient être envisagées pour éviter de dégrader encore plus cette situation ?

Le directeur s'est engagé à venir au SDIF à la rentrée.

Enfin, on peut lire le message suivant sur Ulysse daté du 16 juin intitulé **GMBI et GesLoc sont entrés dans le quotidien des services fonciers :**

**« Grâce à l'implication des services fonciers, la mise en œuvre du service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) et le déploiement du nouvel applicatif GesLoc depuis novembre 2022 ont transformé les procédures foncières au bénéfice des usagers. »**

Alors que la DG procède au sabotage des SIP et des SDIF, un tel message relève du pur déni de la réalité, d'un mépris sans limite et de la pire forme de provocation.

Les élus CGT,

*Rennes, le 21 juin 2023*